

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 30
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS**

Sont présents : Monsieur Jacques Poulin, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Roxane Boutet, conseillère, district n° 1

Manon Huard, conseillère, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Myriam Deroy, conseillère, district n° 4

Emmanuelle Roy, conseillère, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Linda Déchène, secrétaire de direction et greffière adjointe

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2021

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2021

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2021

5.3 Transfert de fonds provenant de la réserve financière de la Marina-à-Tangons vers le budget de fonctionnement 2021

5.4 Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses

5.5 Affectation d'une somme provenant du surplus non affecté au paiement de certaines dépenses

5.6 Affectation d'une somme provenant du fonds environnement et patrimoine au paiement de certaines dépenses

5.7 Affectation d'un montant au Règlement d'emprunt numéro 11995-2020

5.8 Affectation d'un montant au Règlement d'emprunt numéro 12170-2021

5.9 Autorisation de paiement / Décompte progressif n°11 / Réaménagement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté & Fils inc.

5.10 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Aménagement d'une placette à l'extrémité de la rue des Dériveurs / Les Entreprises P.N.P. inc.

5.11 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 6 (final) / Remplacement de l'émissaire des étangs aérés / AXCO Aménagement inc.

5.12 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Réfection des rues Germain et de la Lande / Pax Excavation inc.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement relatif aux PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4, rue des Voiliers, et désigné sous le numéro de lot 4 743 876

6.3 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022

- 6.4 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier
- 6.5 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)
- 6.6 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac
- 6.7 Nomination de représentants et d'un substitut au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 6.8 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité Municipalité Amie des Aînés (MADA)
- 6.9 Dépôt du relevé qui identifie les membres du conseil qui ont mis à jour leur déclaration d'intérêts pécuniaires
- 6.10 Mandat à la firme GBI Experts-conseils / Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) / Article 32 / Réfection de la rue Gingras incluant le remplacement de conduites désuètes
- 6.11 Présentation d'une demande d'aide financière / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Réfection de la rue Gingras incluant le remplacement de conduites désuètes
- 6.12 Mandat / Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose du lac Saint-Joseph
- 6.13 Honoraires supplémentaires CIMA+ / Travaux rues Gingras, des Dériveurs et de la piste multifonctionnelle
- 6.14 Confirmation des dépôts des audits de conformité / Adoption du budget et du PTI
- 6.15 Autorisation de signature / Cession de parties de terrains / Rue des Dériveurs
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

262-12-2021

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

263-12-2021

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
 APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2021 tel que déposé;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)

À 19 h 33, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 34.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2021

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de novembre 2021 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire 30 au novembre 2021

Le directeur général dépose, aux membres du conseil municipal, le rapport budgétaire au 30 novembre 2021 et les invite à le consulter.

264-12-2021 5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2021

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 novembre 2021 totalisant 986 913,78 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2021 totalisant une somme de 986 913,78 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

265-12-2021 5.3 Transfert de fonds provenant de la réserve financière de la Marina-à-Tangons vers le budget de fonctionnement 2021

ATTENDU QUE les 80 locataires de la Marina-à-Tangons ont généré des revenus de 11 821,75 \$ pour l'année 2021 (document en annexe);

ATTENDU QUE les frais d'exploitation de la marina incluant le service de la dette pour la saison 2021 se chiffrent à 13 392,85 \$;

ATTENDU le solde négatif de 1 571,10 \$;

ATTENDU QUE la Ville désire transférer le plein montant du solde négatif au budget de fonctionnement à même la réserve financière de la Marina-à-Tangons;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE transférer un montant de 1 571,10 \$ au budget de fonctionnement 2021 à même la réserve financière de la Marina-à-Tangons.

266-12-2021 **5.4 Affectation d'une somme provenant du surplus affecté au paiement de certaines dépenses**

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au surplus affecté ont été réalisées en cours d'année, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus affecté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au surplus affecté, des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 106 924,75 \$, plus les taxes applicables :

QUE toute dépense excédant le surplus affecté soit prise dans le surplus non affecté.

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
F-2586428	Distribution 2020	300,00 \$
V11515	Safety First	3 368,81 \$
FC00768232	La Coop Novago	597,19 \$
FC00777119	La Coop Novago	29,76 \$
799560	Deschênes et Fils ltée	1 102,76 \$
F-2597890	Distribution 2020	577,20 \$
F-2597898	Distribution 2020	221,33 \$
F-2597896	Distribution 2020	704,71 \$
FC00781821	La Coop Novago	80,94 \$
FC00786751	La Coop Novago	25,44 \$
22779440-00	Lumen	494,17 \$
378434-00	Lumisolutions inc.	1 097,65 \$
FC00833459	La Coop Novago	285,21 \$
27662	Écolopeintres inc.	3 600,00 \$
92387091	Prémoulé	515,24 \$
FC00842159	La Coop Novago	72,52 \$
923596	Canac	27,22 \$
723828	Canac	214,97 \$
7994561	Deschênes et Fils ltée	56,85 \$
27765	Écolopeintres inc.	567,78 \$
380160-00	Lumisolutions inc.	2 098,00 \$
380160-01	Lumisolutions inc.	7 150,00 \$
FC00863818	La Coop Novago	180,90 \$
784478	Côté Fleury	164,30 \$
602703452	Home Depot	491,80 \$
785218	Côté Fleury	658,46 \$
785219	Côté Fleury	231,90 \$

1116	Médias Transcontinental	347,20 \$
1326	Médias Transcontinental	353,40 \$
173	Ti-Guy Excavation inc.	3 329,49 \$
46695	MultiVrac Écono	7 377,87 \$
47494	MultiVrac Écono	892,50 \$
135907	Mobilier de bureau MBH	8 059,98 \$
135908	Mobilier de bureau MBH	691,90 \$
136100	Mobilier de bureau MBH	3 714,86 \$
33860	RPM Audio inc.	4 009,00 \$
37872	Raymond Robitaille Excavation	14 266,15 \$
9180	Les industries Simexco inc.	11 863,29 \$
5298	Chaises et tables internationales	9 765,00 \$
26-10-2021	Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac	4 845,00 \$
VQA-214756	Vélo Québec	2 162,50 \$
VQA-214774	Vélo Québec	2 162,50 \$
3056	Pont-Rouge Asphalte	3 500,00 \$
3065	Pont-Rouge Asphalte	4 669,00 \$
	Total	106 924,75 \$

267-12-2021

5.5

Affectation d'une somme provenant du surplus non affecté au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au surplus non affecté ont été réalisées en cours d'année, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au surplus non affecté;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
 APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au surplus non affecté, des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 114 137,51 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
2021-000029	Ville Ste-Catherine-de-la-J.-Cartier	3 148,65 \$
1722	Larivière aux Pommes design	3 300,00 \$
21-057	DLT Arpenteur	2 322,00 \$
3558356397	Xylem Canada Company	2 266,96 \$
16029	Entreprises Antonio Barrette inc.	6 217,74 \$
5500	Sani Orléans	4 250,00 \$
6521	Sani Orléans	6 675,00 \$
21-355	DLT Arpenteur	3 225,00 \$
22110898	CIMA+ Senc	8 263,75 \$
553	Consultant JMJ	4 325,00 \$
236573	Arboriculture Nicolas Gosselin	400,00 \$

613	Pro pieux fondation	2 600,00 \$
910	9182-3385 Québec inc.	4 157,88 \$
10-140763	Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.	6 879,86 \$
10-141175	Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.	2 694,04 \$
136-9801	Sirco	1 068,75 \$
136-9938	Sirco	506,25 \$
136-10001	Sirco	3 318,75 \$
136-10066	Sirco	956,25 \$
136-10125	Sirco	1 373,75 \$
175137	DHC Avocats	614,80 \$
176321	DHC Avocats	612,00 \$
176322	DHC Avocats	272,10 \$
177114	DHC Avocats	1 360,80 \$
177115	DHC Avocats	3 094,14 \$
177116	DHC Avocats	635,09 \$
123572	Tremblay Bois Avocats	1 881,98 \$
178248	DHC Avocats	3 479,05 \$
7675	Entreprises P.N.P. inc.	2 200,00 \$
21-006	Gilles Laflamme architecte inc.	2 380,00 \$
F-1829	Picard Réfrigération inc.	2 650,00 \$
176665	Labrecque plancher décor inc.	9 014,58 \$
F-260256	Distribution 2020	382,56 \$
10031	Toiture Québec	13 976,00 \$
21-408	DLT Arpenteur	1 200,00 \$
21-599	DLT Arpenteur	1 554,37 \$
BRDR127432	Brindamour Ventilation DR	367,28 \$
BRDR127495	Brindamour Ventilation DR	513,13 \$
	Total	114 137,51 \$

268-12-2021 5.6 Affectation d'une somme provenant du fonds environnement et patrimoine au paiement de certaines dépenses

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au fonds environnement et patrimoine ont été réalisées en cours d'année, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au fonds environnement et patrimoine;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
 APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au fonds environnement et patrimoine, des dépenses effectuées en cours d'année pour un montant total de 10 144,93 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
35649	Laboratoire Expertise du Québec	2 129,24 \$
36210	Laboratoire Expertise du Québec	358,50 \$
36531	Laboratoire Expertise du Québec	743,13 \$
1012286	LEQEL	525,00 \$
36780	Laboratoire Expertise du Québec	108,00 \$
F-151220-03	AXCO Aménagement inc.	1 859,55 \$
F-151220-04	AXCO Aménagement inc.	2 646,72 \$
1651	Hydro verdure	750,00 \$
37535	Laboratoire Expertise du Québec	430,14 \$
610187-1	Lalema inc.	594,65 \$
	Total	10 144,93 \$

269-12-2021

5.7 Affectation d'un montant au Règlement d'emprunt numéro 11995-2020

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au Règlement d'emprunt numéro 11995-2020 ont été réalisées au cours de l'année 2021, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au Règlement d'emprunt numéro 11995-2020 décrétant un emprunt maximal additionnel de 282 516 \$ pour la réfection de l'infrastructure, des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial d'une partie de la rue des Dériveurs et d'une partie de la rue Gingras, ainsi qu'une section de la piste multifonctionnelle;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
 APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au Règlement d'emprunt numéro 11995-2020, des dépenses effectuées au cours de l'année 2021 pour un montant total de 32 352,82 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
955	Médias Transcontinental	409,20 \$
64758	Pépinière Lemay inc.	1 000,00 \$
2104-1088	Vibriss	8 250,28 \$
57	Pépinière Moraldo et fils inc.	6 705,00 \$
458616	Boulet dépôt	42,77 \$
458804	Boulet dépôt	387,60 \$
56	Pépinière Moraldo et fils inc.	2 228,70 \$
63767	Pépinière Lemay inc.	1 897,49 \$
95744476	Bell Canada	8 535,15 \$
49935	MultiVrac Écono	848,38 \$
S0093	Pépinière Moraldo et fils inc.	735,75 \$
194	Ti-Guy Excavation inc.	1 312,50 \$
	Total	32 352,82 \$

270-12-2021 5.8 **Affectation d'un montant au Règlement d'emprunt numéro 12170-2021**

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au Règlement d'emprunt numéro 12170-2021 ont été réalisées au cours de l'année 2021, mais n'ont pas fait l'objet d'une résolution en ce sens;

ATTENDU les recommandations du directeur général à l'effet d'affecter certaines dépenses au Règlement d'emprunt numéro 12170-2021 décrétant un emprunt maximal de 1 450 014 \$ pour la réfection de l'infrastructure des conduites d'égout domestique, d'aqueduc et de pluvial des rues Germain et de la Lande;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Deroy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à affecter, au Règlement d'emprunt numéro 12170-2021, des dépenses effectuées au cours de l'année 2021 pour un montant total de 1 478,49 \$, plus les taxes applicables :

# FACTURE	FOURNISSEUR	MONTANT AVANT TAXES
1283	Médias Transcontinental	341,00 \$
2021-0012-01	Frédéric Fournier	1 137,49 \$
	Total	1 478,49 \$

271-12-2021 5.9 **Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 11 / Réaménagement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac / Construction Côté & Fils inc.**

ATTENDU la correspondance du 16 novembre 2021 de la firme Denis Boucher et Benoit Lachance architectes recommandant le paiement du décompte progressif n° 11 à l'entreprise Construction Côté & Fils inc. dans le cadre des travaux de réaménagement de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 69 704,69 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Construction Côté & Fils inc.;

QUE cette dépense soit défrayée à même le fonds environnement et patrimoine et par les subventions reçues.

272-12-2021 5.10 **Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 2 / Aménagement d'une placette à l'extrémité de la rue des Dériveurs / Les Entreprises P.N.P. inc.**

ATTENDU la correspondance du 19 novembre 2021 de la firme CIMA+ recommandant le paiement du décompte progressif n° 2 à la compagnie Les Entreprises P.N.P. inc. dans le cadre des travaux d'aménagement d'une placette à l'extrémité de la rue des Dériveurs (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 9 776,61 \$, plus les taxes applicables, à la compagnie Les Entreprises P.N.P. inc., conditionnellement à la réception des documents demandés;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté et non affecté.

273-12-2021 5.11 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 6 (final) / Remplacement de l'émissaire des étangs aérés / AXCO Aménagement inc.

ATTENDU la correspondance du 26 novembre 2021 de la firme ARPO Groupe-conseil recommandant le paiement du décompte progressif n°6 (final) à l'entreprise AXCO Aménagement inc. dans le cadre des travaux de remplacement de l'émissaire des étangs aérés (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par la conseillère Myriam Derooy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 21 182,02 \$ (remise de la deuxième moitié de la retenue d'exécution) plus les taxes applicables, à l'entreprise AXCO Aménagement inc., conditionnellement à la réception des documents demandés;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

274-12-2021 5.12 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Réfection des rues Germain et de la Lande / Pax Excavation inc.

ATTENDU la correspondance du 2 décembre 2021 de la firme ARPO Groupe-conseil recommandant le paiement du décompte progressif n° 1 à l'entreprise Pax Excavation inc. dans le cadre des travaux de réfection des rues Germain et de la Lande (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Derooy
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement d'un montant de 646 788,06 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Pax Excavation inc.;

QUE cette dépense soit défrayée à même le Règlement d'emprunt numéro 12170-2021 et le Programme TECQ 2019-2023.

**275-12-2021 6. AFFAIRES COURANTES
6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA**

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties aux Règlements relatifs aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 25 novembre 2021;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu des Règlements relatifs aux PIIA;

QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement soit autorisée à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur les demandes assujetties aux PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

276-12-2021 6.2 Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 4, rue des Voiliers, et désigné sous le numéro de lot 4 743 876

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 876 situé au 4, rue des Voiliers, laquelle vise à autoriser la construction d'une seconde remise, alors que le règlement exige qu'il n'y ait qu'une seule remise par terrain;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 7.2.2 du Règlement de zonage numéro 12060-2021;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 21 octobre 2021 et recommande au conseil municipal de refuser la dérogation mineure sur le lot 4 743 876;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Roxane Boutet
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur l'immeuble connu comme étant le numéro de lot 4 743 876 situé au 4, rue des Voiliers.

277-12-2021 6.3 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la Municipalité a l'obligation d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal au début de chaque année civile (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Manon Huard
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal comme suit :

- | | |
|--------------|----------------|
| • 18 janvier | • 12 juillet |
| • 8 février | • 9 août |
| • 8 mars | • 13 septembre |
| • 12 avril | • 11 octobre |
| • 10 mai | • 8 novembre |
| • 14 juin | • 13 décembre |

278-12-2021 6.4 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville auprès du comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater madame Emmanuelle Roy à titre de représentante et monsieur Marcel Gaumont à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au comité culturel de la MRC de La Jacques-Cartier, et qu'ils fassent rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités à ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par cet organisme;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la MRC de La Jacques-Cartier;

Cette résolution abroge la résolution 198-11-2017 adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2017.

279-12-2021 6.5 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville auprès de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater monsieur Marcel Gaumont à titre de représentant et monsieur Michael Tuppert à titre de substitut pour représenter la Ville de Fossambault-sur-le-Lac à ce conseil d'administration, et qu'ils fassent rapport au conseil municipal de leurs délibérations et recommandations;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités à ce conseil d'administration, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par ce comité;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la CBJC;

Cette résolution abroge la résolution 199-11-2017 adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2017.

280-12-2021 6.6 Nomination d'un représentant et d'un substitut à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville au conseil d'administration de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater madame Emmanuelle Roy à titre de représentante et monsieur Marcel Gaumond à titre de substitut de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac au conseil d'administration de la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités à cette corporation, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par celle-ci;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une copie de cette résolution à la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac;

Cette résolution abroge la résolution 201-11-2017 adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2017.

281-12-2021 6.7 Nomination de représentants et d'un substitut au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux représentants et un substitut pour représenter la Ville auprès du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer mesdames Myriam Deroy et Roxane Boutet à titre de membres du CCU, respectivement aux sièges numéros 4 et 1, ainsi que madame Manon Huard à titre de substitut et qu'elles soient les représentantes du conseil municipal à ce comité;

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte de défrayer les dépenses des élues concernées, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités à ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par ce comité;

QUE les élues concernées fassent rapport au conseil municipal des délibérations du CCU et produisent des recommandations;

Cette résolution abroge la résolution 202-11-2017 adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2017.

282-12-2021 6.8 Nomination d'un représentant et d'un substitut au comité Municipalité Amie des Aînés (MADA)

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un représentant et un substitut pour représenter la Ville auprès du comité Municipalité Amie des Aînés (MADA);

IL EST PROPOSÉ par le maire Jacques Poulin
APPUYÉ par la conseillère Roxane Boutet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer madame Myriam Deroy à titre de membre et monsieur Michael Tuppert à titre de substitut, du comité MADA et qu'ils soient les représentants du conseil municipal à ce comité;

QUE la Ville accepte de défrayer les dépenses des élus concernés, sur présentation de pièces justificatives, dans le cadre de leurs activités à ce comité, dans la mesure où aucune compensation financière ne leur est accordée par ce comité;

QUE les élus concernés fassent rapport au conseil municipal des délibérations du comité MADA et produisent des recommandations;

Cette résolution abroge la résolution 203-11-2017 adoptée par le conseil municipal le 7 novembre 2017.

6.9 Dépôt du relevé qui identifie les membres du conseil qui ont mis à jour leur déclaration d'intérêts pécuniaires

Le greffier, monsieur Jacques Arsenault, dépose au conseil municipal le relevé qui identifie les membres du conseil qui ont mis à jour leur déclaration d'intérêts pécuniaires en vertu des articles 357 et 358 (document en annexe) de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

283-12-2021 6.10 Mandat à la firme GBI Experts-conseils / Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) / Article 32 / Réfection de la rue Gingras incluant le remplacement de conduites désuètes

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a mandaté la firme GBI Experts-conseils pour les services d'ingénierie nécessaires au niveau des travaux cités en rubrique;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce mandat, la firme GBI Experts-conseils doit effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un certificat d'autorisation auprès du (MELCC) en vertu de l'article 32;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE mandater la firme GBI Experts-conseils pour soumettre, au nom de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation au MELCC en vertu de l'article 32 et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

DE prendre l'engagement de transmettre au ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée de notre ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

D'autoriser le trésorier à défrayer au MELCC le montant nécessaire pour couvrir les frais de ladite demande;

QUE cette dépense soit défrayée à même le budget de fonctionnement 2021.

284-12-2021 6.11 Présentation d'une demande d'aide financière / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Réfection de la rue Gingras incluant le remplacement de conduites désuètes

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par la conseillère Myriam Dero
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU;

QUE le conseil municipal autorise la firme GBI Experts-conseils à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

285-12-2021 6.12 Mandat / Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose du lac Saint-Joseph

ATTENDU l'importance capitale de la santé du lac Saint-Joseph pour la Ville de Fossambault-sur-le-Lac et ses citoyens;

ATTENDU QUE le portrait global de l'état de situation écologique du lac Saint-Joseph date de la seule diagnose effectuée en 2006;

ATTENDU les efforts déployés par les municipalités riveraines et la CBJC dans la mise en œuvre du plan d'action découlant de cette diagnose et du suivi de cet écosystème;

ATTENDU les nouveaux enjeux actuels du lac liés, notamment à la prise d'eau potable, au développement urbain, à l'accessibilité publique, aux changements climatiques et à la biodiversité;

ATTENDU la nécessité de mettre en place un mécanisme de suivi plus rigoureux du lac et de son évolution;

ATTENDU QU'il est temps, 15 ans plus tard, de mettre à jour le portrait écologique du lac et le plan d'action associé;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac prend acte de la présentation en vidéoconférence faite par la CBJC le 8 septembre 2021, ainsi que celle du 23 novembre 2021, intitulée « *Suivi de l'état de santé du lac Saint-Joseph-Diagnose 2.0* » (documents en annexe);

ATTENDU la proposition de diagnose 2.0 présentée par la CBJC, lors de cette présentation, visant à :

- 1) établir l'état de santé de l'écosystème du lac et son évolution depuis la dernière diagnose;
- 2) identifier les mesures de prévention ou de correction à adopter pour assurer le maintien d'un état de santé de qualité;
- 3) convenir d'un plan d'action à jour ainsi que d'une stratégie de communication pour favoriser la participation des citoyens, étudier divers indicateurs écologiques et d'autres aspects liés aux lacs, notamment les enjeux et menaces pesant sur cet état écologique.

ATTENDU QUE l'état de santé global du lac se mesure à partir de divers indicateurs et de l'analyse de ses menaces;

ATTENDU la liste des projets proposés, leur ordre de priorité ainsi que l'échéancier suggéré;

ATTENDU les budgets prévisionnels associés à chacun de ces projets (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy

APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la Municipalité est d'accord pour réaliser la proposition de diagnose 2.0 du lac Saint-Joseph et s'engage à contribuer à la réalisation des projets proposés par la CBJC dans le cadre de la diagnose 2.0 en fonction de la répartition des coûts convenus avec les deux autres municipalités riveraines selon l'échéancier suggéré;

Qu'un montant de 54 000 \$ soit réservé pour sa contribution aux projets prévus à l'été 2022;

QUE cette résolution abroge la résolution 233-10-2021 adoptée à la séance du 5 octobre 2021;

QUE cette dépense soit défrayée à même le surplus affecté.

286-12-2021 6.13 Honoraires supplémentaires CIMA+ / Travaux rues Gingras, des Dériveurs et de la piste multifonctionnelle

ATTENDU la prolongation des travaux de réfection non prévue des rues Gingras, des Dériveurs et de la piste multifonctionnelle;

ATTENDU le travail de contrôle qualitatif accru pour la firme CIMA+ lors des travaux;

ATTENDU la demande d'ajustement des honoraires présentée par la firme CIMA+ (document en annexe);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert

APPUYÉ par la conseillère Manon Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE défrayer à la firme CIMA+ un montant de 19 000 \$, plus les taxes applicables, en raison

des travaux additionnels engendrés lors des travaux de réfection des rues Gingras, des Dériveurs et de la piste multifonctionnelle;

QUE cette dépense soit défrayée à même les Règlements d'emprunts numéros 11940-2020 et 11995-2020.

287-12-2021 6.14 Confirmation des dépôts des audits de conformité / Adoption du budget et du PTI

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec (CMQ) a procédé à un audit de conformité dans les municipalités du Québec concernant l'adoption du budget et du PTI;

ATTENDU QUE le directeur général a déposé au conseil municipal lesdits audits de conformité et la lettre d'accompagnement de la vice-présidente à la vérification de la CMQ (documents en annexe);

ATTENDU QUE les audits de conformité déposés font mention que les procédures mises en place par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sont conformes, que ce soit au niveau de l'adoption du budget que de l'adoption du PTI;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Dero
APPUYÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal confirme à la CMQ qu'il a pris connaissance des résultats des audits de conformité concernant l'adoption du budget et du PTI et qui font mention que les procédures mises en place par la Municipalité sont conformes aux exigences.

288-12-2021 6.15 Autorisation de signature / Cession de parties de terrains / Rue des Dériveurs

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 190-08-2021, la Ville a signifié son accord de régulariser la situation des emprises des résidences du 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19, rue des Dériveurs (documents en annexe);

ATTENDU QUE par le biais de ladite résolution, la Ville cèdera à titre gracieux une partie de son emprise en façade des résidences mentionnées;

ATTENDU QUE les citoyens ont accepté l'offre du conseil municipal et que les documents sont maintenant prêts à être notariés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Manon Huard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire, monsieur Jacques Poulin, et le directeur général, monsieur Jacques Arsenault, à signer les documents concernant une cession, à titre gracieux, d'une partie de l'emprise aux résidents des propriétés sises aux 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19, rue des Dériveurs;

Les frais de notaire sont à la charge des citoyens concernés.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

7.1 Adoption du budget 2022

Le budget pour l'année 2022 incluant le Plan triennal d'immobilisations (PTI) sera présenté et adopté à la séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 14 décembre 2021 à 19 h 30 au Centre communautaire Desjardins, situé au 145, rue Gingras. Il pourra être consulté sur le site Internet à compter du 16 décembre. Une deuxième séance extraordinaire aura lieu le mardi 14 décembre 2021 à 20 h concernant l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement de taxation. Une troisième séance extraordinaire aura lieu le jeudi 16 décembre 2021 à 16 h 30 et portera sur l'adoption du Règlement de taxation pour l'année 2022.

7.2 Journal municipal

La parution de « L'Entre-Guillemets » fera relâche en janvier pour nous revenir le 1^{er} février 2022.

7.3 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés à compter du 24 décembre à 12 h jusqu'au 7 janvier inclusivement.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 12, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. Le point 6.12 *Mandat / Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) / Diagnose du lac Saint-Joseph.*
2. Le point 6.13, *Honoraires supplémentaires CIMA+ / Travaux rues Gingras, des Dériveurs et de la piste multifonctionnelle.*
3. La possibilité de poser des questions en Webdiffusion.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 19.

289-12-2021

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Emmanuelle Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 19.

Jacques Poulin, maire

Jacques Arsenault, greffier
CRHA